



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 12 septembre 2023 – 17h30

Salle de réunion - CCAS – 49 rue des Sables – 85340 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)
- Appel à projet : Centre Ressources Territorial

CCAS

01-ACCEPTATION DE DONS ASSOCIATION AJPO

02-REGLEMENT INTERIEUR - VELOS DE PRET

03-SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS

CCAS ET LES GENÊTS D'OR

04-MODIFICATION DU CONTRAT DU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET TARIFICATION

LES VALLÉES

05-DECISION MODIFICATIVE N°1

06-CONVENTION EHPAD HÔPITAL

LES CORDELIERS

07-DECISION MODIFICATIVE N°1

08-CONVENTION EHPAD HÔPITAL

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CCAS – ACCEPTATION DE DON DE L'ASSOCIATION JUSTICE PRÉVENTION DES OLNONES

Délibération n° : D_2023_09_12_N°01

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :


L'association Justice Prévention des Olonnes (AJPO) souhaite faire un don aux œuvres sociales des Sables d'Olonne d'un montant de 500,00 € en remerciement de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de stages AJPO.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le don reçu d'une valeur de 500,00 € ;
- D'autoriser Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces se rapportant à ce don.

Florence PINEAU




Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CCAS – REGLEMENT INTERIEUR – VELOS DE PRET

Délibération n° : D_2023_09_12_N°02

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'Agglomération des Sables d'Olonne a engagé une politique ambitieuse en termes de mobilités sur l'ensemble du territoire depuis 2019, notamment pour apaiser les mobilités en développant et en promouvant des solutions alternatives à la voiture individuelle pour se déplacer au quotidien.

Le déploiement du vélo étant l'une des solutions de mobilité adaptée au territoire pour tous les déplacements courts au quotidien, l'Agglomération, a décidé de montrer l'exemple en accompagnant les agents de l'agglomération, de la Ville et du CCAS vers une mobilité plus active, plus vertueuse, moins polluante, plus économique et bonne pour la santé.

Dans ce cadre, il a été décidé de mettre des vélos à la disposition des agents pour leurs trajets domicile-travail et pour leurs déplacements professionnels et personnels.

Un marché à bons de commande, sur 3 ans, est donc passé par l'agglomération des Sables d'Olonne pour l'acquisition des vélos qui seront ensuite mis à disposition des agents de la Ville, du CCAS et de l'agglomération.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur permet de définir les droits et obligations des utilisateurs des vélos et permet de préciser les règles d'attribution, d'utilisation, de sécurité et de gestion du dispositif.

Sont annexés au règlement intérieur, le contrat type de mise à disposition qui sera signé par l'agent et la collectivité ainsi que la fiche de liaison type qui permettra le suivi de la mise à disposition du vélo.

Les détails d'organisation de mise à disposition des vélos ainsi que ceux relevant des modalités pratiques pour les réparations et révisions des vélos seront finalisés avec les prestataires au moment de la préparation des commandes.

Une clause de revoyure est prévue au règlement intérieur afin d'ajuster le dispositif.

Convention de mise à disposition

L'agglomération porte le dispositif et passe le marché d'acquisition. Des conventions de mise à disposition des vélos seront passées entre l'agglomération, la Ville et le CCAS. Ces conventions permettront de définir les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition d'un parc de vélos à destination des agents.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur et ses pièces annexes ;
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer toutes pièces nécessaires accompagnant le règlement intérieur ;
- D'autoriser Madame la Vice-présidente à apporter toutes modifications aux conditions générales du règlement intérieur le cas échéant.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CCAS – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS

Délibération n° : D_2023_09_12_N°03

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Il a été prévu au budget principal 2023 du CCAS de verser des subventions aux établissements.

Concernant les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, il s'agit de compenser, comme chaque année, l'augmentation du régime indemnitaire consécutive à la mise en place du RIFSEEP voté le 25 février 2019 (délibération n° D_2019_02_25_N13).

Concernant les résidences autonomie, il s'agit de compenser les déficits de fonctionnement liés à la baisse du taux d'occupation notamment pour la résidence autonomie des Genêts d'Or dont un projet de restructuration est toujours à l'étude.

Il s'agit également de compenser une augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du point applicable à la fonction publique et l'application d'un décret de novembre 2022 concernant l'élargissement de la prime Ségur à certains professionnels. Par souci d'équité et afin de valoriser l'accompagnement social assumé par tous les professionnels au sein des résidences autonomie, la collectivité a décidé d'accorder une augmentation exceptionnelle de l'IFSE aux agents exclus du décret et donc non concernés par le CTI.

Il convient maintenant de fixer le montant de ces subventions 2023 et les voter.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :


- D'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ETABLISSEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION
EHPAD LES VALLEES	92 051 €
EHPAD LES CORDELIERS	55 326 €
RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES	118 000 €
RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR	96 950 €

- de dire que ces crédits sont prévus au budget principal 2023 du CCAS chapitre 65, nature 657381.



Florence PINEAU


Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CCAS – RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENÊTS D'OR – MODIFICATION DU CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET TARIFICATION

Délibération n° : D_2023_09_12_N°04

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et en particulier son article_D. 313-24-1 qui dispose que les établissements peuvent, dans le cadre d'un projet d'établissement à visée intergénérationnelle, accueillir, d'une part, des personnes handicapées et, d'autre part, des étudiants ou des jeunes travailleurs dans des proportions inférieures ou égales au total à 15 % de la capacité autorisée.

Vu l'arrêté du Conseil Départemental 2022-PSF-DAPAH/SO2A N°200 portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement des résidences autonomie du CCAS précisant, pour la résidence autonomie des Genêts d'Or, la capacité d'accueil autorisée à 78 personnes âgées dont 1 accueil temporaire et 13 jeunes travailleurs ou étudiants.

Lors de sa séance du 14 juin 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a délibéré favorablement pour modifier le projet d'établissement 2019-2023 de la résidence autonomie « Les Genêts d'Or » en destinant 13 logements à un projet intergénérationnel.

Le bilan, après un an de mise en œuvre, est positif avec 20 jeunes rencontrés suite aux candidatures reçues et 14 admis. Les jeunes ont animé différentes activités, appréciées des résidents, telles que balades, jeux de société, musique, pâtisserie, esthétique.

Au regard de ce bilan et après retour d'expériences des accueils réalisés, une actualisation du contrat d'occupation apparaît nécessaire en distinguant notamment le logement meublé ou non meublé.

Le contrat d'occupation avec les modifications proposées sont joints à cette délibération.

Considérant également la nécessité de fixer parallèlement le tarif de l'accueil intergénérationnel au sein de la Résidence Autonomie Les Genêts d'or pour l'année 2023, un montant de loyer pour le T1 bis destiné au projet intergénérationnel de la Résidence autonomie « LES GENETS D'OR » est proposé ci-après :

TARIF 2023	
Location d'un logement réservé au projet intergénérationnel de la résidence autonomie « Les Genêts d'or »	Loyer mensuel de 406.20 € Charges incluses

De plus, pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes locataires, l'accès à un local lingerie (une machine à laver et un sèche-linge en libre-service) est proposé en option dont le tarif de ce service optionnel est proposé ci-après :

Nouveauté 2023	TARIF 2023
Accès à la lingerie réservée aux occupants des logements destinés au projet intergénérationnel de la résidence autonomie « Les Genêts d'or »	15 Euros /mois

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les deux nouveaux contrats d'occupation type tels que présentés en annexe ;
- d'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : EHPAD LES VALLEES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EPRD 2023

Délibération n° : D_2023_09_12_N°05

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Pour rappel, lors du vote de l'EPRD 2023, la dotation soins prévue était de 1 250 503,26 €, conformément à l'article 2 de la décision tarifaire en date du 25/11/2022.

Ayant reçu le forfait global de soins 2023 et la décision tarifaire le 29 juin dernier, il y a lieu de voter des crédits et charges supplémentaires, ainsi que les augmentations de crédits comme suit :

La base de la dotation au 01/01/2023 est de	1 250 503,26 €
Le Total d'évolution de la base est de	24 020,12 €
Mesures nouvelles 2023	13 310,01 €
TOTAL DE	1 287 833,39 €

Les recettes de la section soins, au niveau du compte 735111 Produits à charge de l'assurance maladie tarification vont être supérieur de + 37 330,13 € (1 287 833,39 – 1 250 503,26).
Les charges seront intégrées en conséquence du même montant et seront impactées au niveau du personnel (compte 64111).

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose la décision modificative suivante :

CHARGES	Propositions ventilées			VOTE du Conseil d'Administration
Article	Section Hébergement	Section Dépendance	Section Soins	TOTAL
64111 Personnel titulaire et stagiaire			37330,13€	37330,13€
TOTAL DEPENSES			37330,13€	37330,13€
PRODUITS	Propositions ventilées			VOTE du Conseil d'Administration
Article	Section Hébergement	Section Dépendance	Section Soins	TOTAL
735111 Produits à charge assurance maladie tarification			37330,13€	37330,13€
TOTAL RECETTES			37330,13€	37330,13€

Les propositions budgétaires pour l'année 2023 s'établissent donc ainsi :

		Section hébergement	Section dépendance	Section soins	Total des 3 sections
CHARGES		1 844 698,50	491 716,38	1 312 570,39	3 648 985,27
Total Groupe I		411 866,00	54 165,00	57 419,71	523 450,71
Chapitre	60	377 560,00	47 265,00	55 169,71	479 994,71
	61	1 100,00	0,00	2 250,00	3 350,00
	62	33 206,00	6 900,00	0,00	40 106,00
Total Groupe II		791 332,50	412 551,38	1 195 867,68	2 399 751,56
Chapitre	62	700,00	0,00	0,00	700,00
	64	790 632,50	412 551,38	1 195 867,68	2 399 051,56
Total Groupe III		641 500,00	25 000,00	59 283,00	725 783,00
Chapitre	61	153 900,00	25 000,00	58 448,00	237 348,00
	62	600,00	0,00	0,00	600,00
	63	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	66	112 500,00	0,00	0,00	112 500,00
	68	371 500,00	0,00	835,00	372 335,00
PRODUITS		1 844 698,50	491 716,38	1 312 570,39	3 648 985,27
Total Groupe I		1 739 657,50	471 328,38	1 287 833,39	3 498 819,27
Chapitre	73	1 739 657,50	471 328,38	1 287 833,39	3 498 819,27
Total Groupe II		70 926,00	20 388,00	24 737,00	116 051,00
Chapitre	64	11 500,00	3 500,00	0,00	15 000,00
	70	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
	74	51 426,00	16 188,00	24 437,00	92 051,00
	75	1 000,00	700,00	300,00	2 000,00
Total Groupe III		34 115,00	0,00	0,00	34 115,00
Chapitre	77	34 115,00	0,00	0,00	34 115,00

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	
Groupe I - Charges d'exploitation courante	523 450,71 €	523 450,71 €	3 461 489,14 €	3 498 819,27 €	Groupe I - Produits de tarification
Groupe II - Charges de personnel	2 362 421,41 €	2 399 751,56 €	116 051,00 €	116 051,00 €	Groupe II - Autres produits d'exploitation
Groupe III - Charges de structure	725 783,00 €	725 783,00 €	34 115,00 €	34 115,00 €	Groupe III - Produits financiers et non financiers
TOTAL DES CHARGES	3 611 655,14 €	3 648 985,27 €	3 611 655,14 €	3 648 985,27 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT)					RESULTAT (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	3 611 655,14 €	3 648 985,27 €	3 611 655,14 €	3 648 985,27 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT)					RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT)
- Valeur nette comptable des actifs cédés					- Produits des cessons d'actifs
- dotations aux amortissements et provisions	372 335,00 €	372 335,00 €	34 115,00 €	34 115,00 €	- Quote part des subventions versée au résultat
			€	€	- reprises sur amortissements et provisions
SOUS TOTAL 1	372 335,00 €	372 335,00 €	34 115,00 €	34 115,00 €	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	338 220,00 €	338 220,00 €			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
Taux de CAF en pourcentage des produits	9,36%	9,27%			Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TPF)

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié Exercice 2023	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			338 220,00 €	338 220,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement de dettes financières	270 000,00 €	270 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes à court terme
Immobilisations	106 500,00 €	106 500,00 €	€	€	Apports, dotations, fonds propres et subventions d'investissement
Autres emplois	40 000,00 €	40 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	Autres ressources (dont produits des cessons d'éléments d'actifs)
TOTAL DES EMPLOIS	416 500,00 €	416 500,00 €	386 720,00 €	386 720,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT PREVISIONNEL AU FONDS DE ROULEMENT			29 780,00 €	29 780,00 €	PRELEVEMENT PREVISIONNEL SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	416 500,00 €	416 500,00 €	416 500,00 €	416 500,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus ;
- de modifier l'EPRD 2023 en conséquence.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : EHPAD LES VALLEES – CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT L'ORGANISATION DE LA FILIERE GERIATRIQUE DUN TERRITOIRE DE SANTE DES SABLES D'OLONNE

Délibération n° : D_2023_09_12_N°06

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Afin d'assurer aux personnes âgées une prise en charge graduée, adaptée à l'évolution de leur état de santé, il convient, conformément aux dispositions prévues par le « Plan Bleu » de formaliser les obligations réciproques des établissements de santé et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre d'une filière de soins gériatriques.

Une convention de partenariat entre le centre hospitalier "Côte de Lumière" et les EHPAD du Centre Communal d'Action Sociale définissant l'organisation de la filière gériatrique existe déjà depuis 2009. Elle se doit d'être actualisée.

Le Centre hospitalier "Côte de Lumière" propose dans une nouvelle convention de partenariat à l'EHPAD, Résidence les Vallées ainsi qu'aux EHPAD du territoire, des engagements réciproques visant à :

- Faciliter les flux de patients et optimiser la prise en charge gériatrique
- Favoriser la communication des informations relatives aux résidents entre le Centre Hospitalier « Côte de Lumière » et l'EHPAD.
- Favoriser la mise en place de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts des résidents en milieu hospitalier.
- Développer une culture gériatrique commune.

Pour répondre à ces différents objectifs, les engagements des deux parties sont définis et précisés par la convention annexée à la présente délibération.

Vu l'article L.312.7 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'engagement de partenariat susvisé ;
- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer la convention.

Florence PINEAU




Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CCAS – EHPAD LES CORDELIERS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EPRD 2023

Délibération n° : D_2023_09_12_N°07

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L,123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R.123-1 à R,123-26du Code de l'action sociale et des failles

Pour rappel, lors du vote de l'EPRD le 7 mars 2023, la dotation n'était pas connue.

Ayant reçu la dotation soin 2023 et la Décision tarifaire attenante le 29 juin 2023, il y a lieu de voter des crédits et charges supplémentaires comme suit :

Base de la dotation au 01/01/2023	1 293 999,80 €
Taux d'évolution	23 806,65 €
Mesures nouvelles liées (revalorisations sal.)	6 511,56 €
TOTAL dotation 2023	1 324 318,01 €

Les mesures liées à l'impact de la prime grand âge et du SEGUR ont initialement été réparties sur la section hébergement pour un montant de 57 438,55 €, dépendance pour un montant de 41 800,13 € et sur la section soin pour 201 716,80 € au compte 7351128 représentant les financements complémentaires attribués par l'ARS, un ajustement des crédits sur la section soin doit être opéré.

De plus, il est nécessaire d'ajuster le montant des investissements (reprise du projet avec facturation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, fin des travaux relatifs à la sécurité du bâtiment, changement de groupe moteur sur une chambre froide),

Aussi, Mme la Vice-présidente propose la décision modificative suivante :

CHARGES

Article	Groupe	Soin	Vote du Conseil d'Administration
64111 - Rémunération principale	II	7 234,80	7 234,80
6611 - Intérêts des emprunts	III	-35 000,00	-35 000,00
68742 - Dotations aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations	III	35 000,00	35 000,00
Total dépenses		7 234,80	7 234,80

PRODUITS

Article	Groupe	Soin	Vote du Conseil d'Administration
735511 - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime de sécurité sociale	I	47 908,91	47 908,91
7351128 - Autres financements complémentaires	I	-40 674,11	-40 674,11
Total produits		7 234,80	7 234,80

Les propositions budgétaires pour l'année 2023 s'établissent donc ainsi:

	Hébergement - 100	Dépendance - 200	Soin - 300	Total des 3 sections
CHARGES	2 041 262,72	594 687,84	1 287 309,49	3 923 260,05
Total titre I	418 967,44	39 409,45	49 425,54	507 802,43
Chapitre 60	398 674,37	35 887,28	45 760,00	480 321,65
Chapitre 61			3 365,54	3 365,54
Chapitre 62	20 293,07	3 522,17	300,00	24 115,24
Total titre II	1 060 227,64	517 086,33	1 120 361,02	2 697 674,99
Chapitre 62	539,07	4 510,53	17 000,00	22 049,60
Chapitre 63	2 364,58	1 394,56	827,75	4 586,89
Chapitre 64	1 057 323,99	511 181,24	1 102 533,27	2 663 803,70
Total titre III	562 067,64	38 192,06	117 522,93	717 782,63
Chapitre 61	445 697,15	38 092,06	114 522,93	598 312,14
Chapitre 62	0,00			0,00
Chapitre 63	9 589,68			9 589,68
Chapitre 65	1 205,00			1 205,00
Chapitre 66	9 883,38			9 883,38
Chapitre 67	2 000,00	100,00		2 100,00
Chapitre 68	93 692,43		3 000,00	96 692,43
PRODUITS	2 041 262,72	594 687,84	1 287 309,49	3 923 260,05
Total titre I	1 969 817,72	553 846,85	1 225 079,33	3 748 743,90
Chapitre 73	1 969 817,72	553 846,85	1 225 079,33	3 741 509,10
Total titre II	64 845,00	40 840,99	59 883,17	165 569,16
Chapitre 64	40 000,00	27 320,99	41 417,17	108 738,16
Chapitre 70	1 500,00			1 500,00
Chapitre 74	23 340,00	13 520,00	18 466,00	55 326,00
Chapitre 75	5,00			5,00
Total titre III	6 600,00	0,00	2 346,99	8 946,99
Chapitre 77	6 600,00	0,00	2 346,99	8 946,99

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	507 802,43 €	507 802,43 €	3 741 509,10 €	3 748 743,90 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 690 440,19 €	2 697 674,99 €	165 569,16 €	165 569,16 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	717 782,63 €	717 782,63 €	8 946,99 €	8 946,99 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 916 025,25 €	3 923 260,05 €	3 916 025,25 €	3 923 260,05 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 916 025,25 €	3 923 260,05 €	3 916 025,25 €	3 923 260,05 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 692,43 €	96 692,43 €	8 749,00 €	8 749,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	61 692,43 €	96 692,43 €	8 749,00 €	8 749,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1- 2>0)	52 943,43 €	87 943,43 €	0,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1- 2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>1,35%</i>	<i>2,24%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2023

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	0,00 €	52 943,43 €	87 943,43 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	30 597,43 €	30 597,43 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	80 000,00 €	115 000,00 €	37 654,00 €	37 654,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	110 597,43 €	110 597,43 €	110 597,43 €	110 597,43 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	110 597,43 €	110 597,43 €	110 597,43 €	110 597,43 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement		52 943,43 €	87 943,43 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	5 615,79 €	14 684,00 €	14 684,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	20 380,00 €	22 970,00 €	22 970,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)	14 290,50 €	20 000,00 €	20 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2788)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES RESSOURCES	40 286,29 €	110 597,43 €	145 597,43 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	100 458,32 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	140 744,61 €	110 597,43 €	145 597,43 €
Emplois		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)	31 856,10 €	30 597,43 €	30 597,43 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			13 260,00 €
21	Immobilisations corporelles	102 054,31 €	40 000,00 €	61 740,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 908,07 €		14 240,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	97 146,24 €	40 000,00 €	47 500,00 €
23	Immobilisations en cours	6 834,20 €	40 000,00 €	40 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	140 744,61 €	110 597,43 €	145 597,43 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	140 744,61 €	110 597,43 €	145 597,43 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus ;
- de modifier l'EPRD 2023 en conséquence.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

OBJET : EHPAD LES CORDELIERS - CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT L'ORGANISATION DE LA FILIERE GERIATRIQUE DUN TERRITOIRE DE SANTE DES SABLES D'OLONNE

Délibération n° : D_2023_09_12_N°08

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Absente excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Afin d'assurer aux personnes âgées une prise en charge graduée, adaptée à l'évolution de leur état de santé, il convient, conformément aux dispositions prévues par le « Plan Bleu » de formaliser les obligations réciproques des établissements de santé et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre d'une filière de soins gériatriques.

Une convention de partenariat entre le centre hospitalier "Côte de Lumière" et les EHPAD du Centre Communal d'Action Sociale définissant l'organisation de la filière gériatrique existe déjà depuis 2009. Elle se doit d'être actualisée.

Le Centre hospitalier "Côte de Lumière" propose dans une nouvelle convention de partenariat à l'EHPAD, Résidence les Cordeliers ainsi qu'aux EHPAD du territoire, des engagements réciproques visant à :

- Faciliter les flux de patients et optimiser la prise en charge gériatrique
- Favoriser la communication des informations relatives aux résidents entre le Centre Hospitalier « Côte de Lumière » et l'EHPAD.
- Favoriser la mise en place de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts des résidents en milieu hospitalier.
- Développer une culture gériatrique commune.

Pour répondre à ces différents objectifs, les engagements des deux parties sont définis et précisés par la convention annexée à la présente délibération.

Vu l'article L.312.7 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'engagement de partenariat susvisé ;
- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer la convention.

Florence PINEAU




Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne